

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 novembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 novembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies, sous la présidence de Michel GREGOIRE pour le Président, empêché.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHAPPON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 66

Etaient présents : 49 (dont 6 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FOUGERAS Lionel, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, NIVON Jacques, PENIGAUT Alexandre, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, TEISSEYRE Isabelle, TEULADE Christian, TRUPHEMUS Gérard, VIARSAC Roger, MATHONNET Elisabeth (suppléante), TRUPHEMUS David (suppléant), BOULET Alain (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante)

Etaient absents ou excusés : 36

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAVUET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, IMBERT Christian, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TATONI Thierry

Excusés ayant donné procuration : 17

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RUYSSCHAERT Christelle donne procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques, GARCIA Jean donne procuration à CHAMBON Claude, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à TEISSEYRE Isabelle, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, CHAUDET Laurence donne procuration à BARBANSON Fabienne, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, MONGE Alain donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à ROCHAS Pascale, SOMAGLINO Claude donne procuration à MACIPE Nadia, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, THIRIOT Christian donne procuration à CHARRASSE Daniel, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Administration Générale

176-2025 Convention de prestation de service entre la CCBDP et ses communes membres

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communautés de communes peuvent conclure des conventions de prestation de services avec leurs communes membres. Ces conventions permettent de déléguer certaines missions d'entretien d'équipements intercommunaux. La présente délibération vise à autoriser la commune membre à intervenir dans l'entretien de premier niveau des bâtiments intercommunaux situés sur son territoire, dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT autorisant les EPCI à conclure des conventions de prestation de services avec leurs communes membres ;

Vu l'article L.5111-1 du CGCT relatif au cadre général permettant aux collectivités et à leurs groupements de conclure des conventions de coopération ou de services ;

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du CGCT encadrant la délégation de signature au Président pour l'exécution des actes nécessaires à la gestion des services de l'EPCI ;

Vu l'article L.5211-9 du CGCT confirmant que le Président de l'EPCI peut signer tous actes et conventions nécessaires à l'exécution des délibérations du Conseil communautaire ;

Considérant l'étendue géographique du territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Considérant l'implantation de locaux intercommunaux liés à l'exercice des compétences transférées à la CCBDP ;

Considérant qu'au regard de ces éléments, la conclusion de conventions de prestation de service entre la CCBDP et ses communes membres permet de répondre à des besoins d'intérêt général, sans contrepartie assimilable à une rémunération contractuelle au sens du droit de la commande publique ;

Il est proposé, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), et dans le cadre des compétences exercées par la CCBDP, d'autoriser la conclusion de conventions de prestation de service réalisée par une de ses communes membres au bénéfice de la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER LE PRINCIPE de la mise en œuvre de conventions de prestation de service entre la CCBDP et ses communes membres, dans le respect des compétences respectives de chaque entité et du cadre juridique applicable aux relations entre personnes publiques.

D'APPROUVER le projet de convention qui précise notamment :

- la nature des prestations effectuées par les services techniques municipaux (petites réparations, entretien courant, surveillance générale, etc.),
- les modalités d'intervention et de coordination,
- les conditions de prise en charge financière (remboursement des frais de personnel, de matériel, forfait annuel, etc.),
- la durée de la convention et ses modalités de reconduction ou de résiliation.

D'AUTORISER le Président à signer toute convention de ce type (jointe en annexe).

Transmission en préfecture le : 28/11/2025

Mise en ligne le : 28/11/2025

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance,

Gérard CHAPON

Le Président,

BARONNIES

PROVENCE

Thierry DAYRE

